



Marne et Chantereine
ZAE la Tuilerie - 3bis, rue de l'Ormeteau
77500 Chelles
Tél.: 01.60.93.10.78

BROU-SUR-CHANTEREINE • CHELLES • COURTRY • VAIRES-SUR-MARNE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

ANNÉE 2006

SOMMAIRE

> Une communauté de projets	Page 4
> Une organisation structurée	Page 5
> Une démarche participative	Page 7
> Une stratégie économique active	Page 8
> Un aménagement maîtrisé et cohérent	Page 10
> Des déplacements facilités	Page 12
> Un environnement préservé et valorisé	Page 13
> Le renforcement des politiques culturelles	Page 15
> Un agenda 21 pour le territoire	Page 17
> Un développement progressif des moyens	Page 18

Ce rapport annuel d'activités a été établi en application de l'article L521.39 du code général des collectivités territoriales.

La communauté de communes Marne et Chantereine a été mise en place à compter du 1er janvier 2005.

L'année 2006 a été marquée par la poursuite des transferts de compétences prévus par les statuts, en partenariat étroit avec les quatre communes.

Par ailleurs, ont été engagés des projets significatifs qui permettront de structurer le développement du territoire dans le cadre des principes et des objectifs fixés dans la charte communautaire.

La communauté de communes Marne et Chantereine a été créée par arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2004 et mise en place à effet du 1er janvier 2005.

Elle regroupe quatre communes : Brou-sur-Chantereine, Chelles, Courtry et Vaires-sur-Marne et compte aujourd'hui 70 000 habitants.

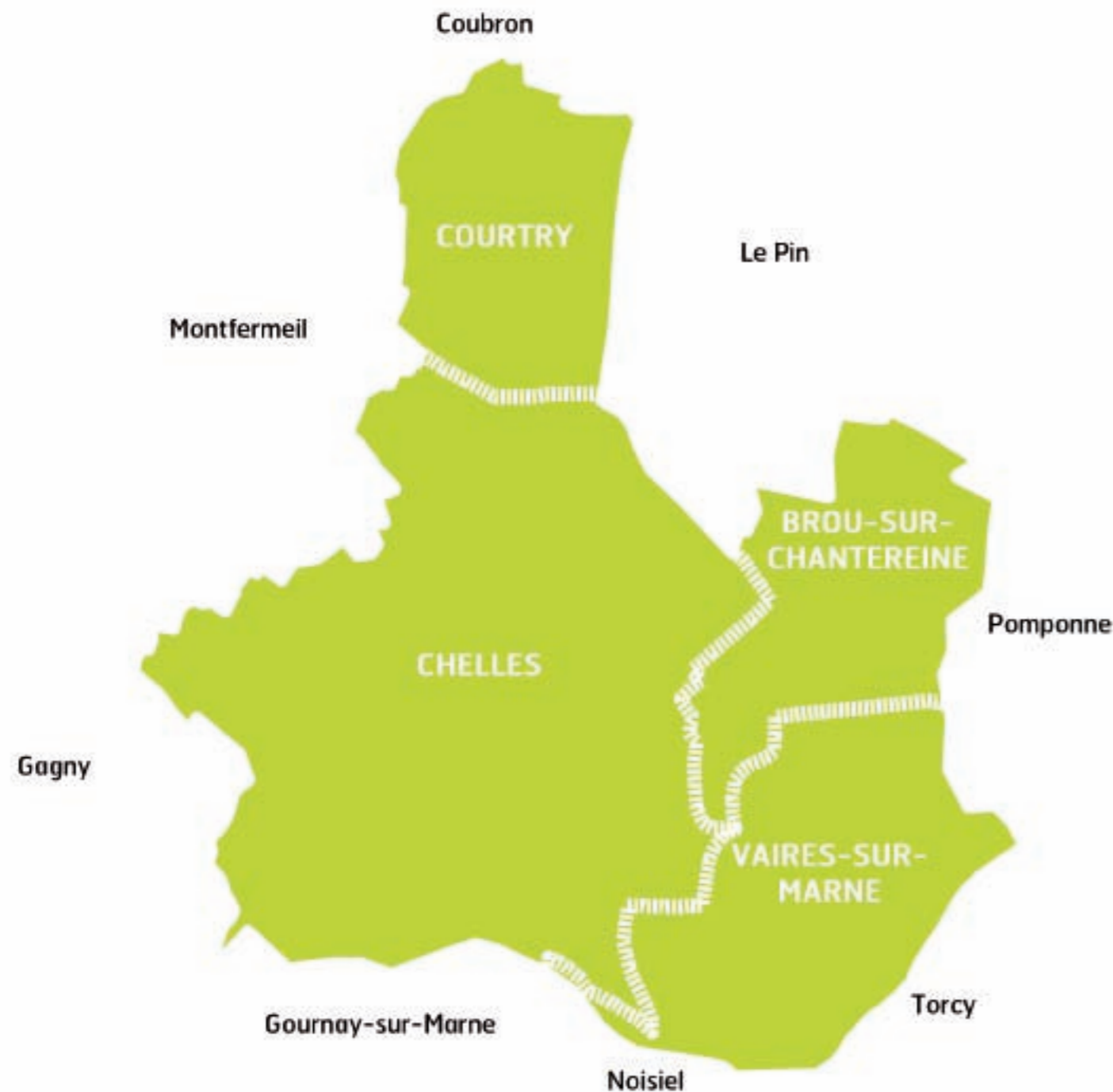


UNE COMMUNAUTÉ DE PROJETS

Les fondements et principes de la coopération entre les quatre communes et de la mise en place d'une structure intercommunale sont fixés dans la charte communautaire qui met en avant la volonté de « renforcer la cohérence globale d'un aménagement équilibré dans le cadre d'un environnement durablement protégé ».

Les compétences statutaires confirment les ambitions du projet communautaire et prônent dans une démarche de développement durable :

- > un aménagement équilibré basé sur la qualité urbaine et le respect de l'environnement ;
- > un développement économique visant à l'implantation de petites et moyennes entreprises dans le respect des exigences environnementales et sociales ;
- > une croissance de l'habitat maîtrisée intégrant le cadre de vie, l'équité et la mixité sociale ;
- > une politique de déplacements favorisant l'intermodalité, les transports publics et les liaisons douces ;
- > une action volontaire de prévention et de solidarité sociales ;
- > un renforcement des politiques culturelles et sportives



Située à la frange ouest du département de Seine-et-Marne, à 18 km à l'Est de Paris, la communauté de communes Marne et Chantereine est limitrophe de Marne la Vallée et proche du pôle de Roissy.

Son territoire s'étend sur 3 076 hectares, composé au Nord d'un espace périurbain ouvert sur l'environnement rural et au Sud d'un tissu urbain relativement dense



UNE ORGANISATION STRUCTURÉE

La communauté de communes Marne et Chantereine est composée d'une assemblée délibérative de quarante-trois élus délégués par leur commune qui composent le conseil communautaire.

Chacune des municipalités est représentée par des délégués dont le nombre a été fixé de manière proportionnelle au regard du nombre d'habitants.

Brou-sur-Chantereine : 7 délégués
Chelles : 19 délégués
Courtry : 7 délégués
Vaires-sur-Marne : 10 délégués

Marne et Chantereine fonctionne au travers de différentes instances :

le conseil communautaire

Le conseil composé exclusivement d'élus municipaux délégués par les communes délibère sur toutes les questions relevant des compétences transférées par les communes membres et inscrites dans les statuts de Marne et Chantereine. La périodicité des réunions est mensuelle.

le bureau communautaire

Le bureau est constitué du président, de trois vice-présidents et de huit vice-présidents délégués.

La présidente ou le vice-président du conseil participatif assiste également aux réunions du bureau communautaire. Le bureau est chargé d'étudier en amont les questions inscrites au conseil et de prendre toute décision concernant les domaines d'actions qui lui ont été délégués par le conseil.

les commissions

Neuf commissions correspondant aux principales compétences exercées par l'intercommunalité ont été mises en place :

- > Le développement économique et l'emploi
- > L'aménagement de l'espace et l'habitat
- > Les transports, les déplacements, la voirie et les liaisons douces
- > L'écologie urbaine et l'environnement
- > Le développement culturel et sportif
- > Le tourisme et les loisirs
- > La démocratie participative et l'Agenda 21
- > La politique de la ville et la coopération décentralisée
- > Les finances

Chacune de ces commissions qui est présidée par le vice-président en charge du secteur est composée de douze conseillers communautaires auxquels sont associés quatre délégués participatifs.

Ces commissions constituent des groupes de travail dont l'objet est d'examiner au préalable les questions devant passer en bureau et en conseil communautaire, mais aussi d'étudier tous dossiers relevant des compétences de la communauté de communes.



UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

La mise en œuvre du projet communautaire s'inscrit dans le cadre d'une démarche participative au travers d'une concertation préalable et régulière avec la population.

Cette démarche s'est traduite concrètement par la mise en place d'un conseil participatif et d'un agenda 21.

Installé le 21 septembre 2005, le conseil participatif est composé de 2 collèges de délégués, un collège « citoyen » et un collège « acteurs locaux » et comprend 86 délégués.

Ses attributions sont les suivantes :

- > former un espace de dialogues, de débats et de propositions sur l'ensemble des sujets concernant le devenir du territoire (participation à l'agenda 21),
- > développer la participation de la société civile aux différentes étapes de l'élaboration des projets de Marne et Chantereine,
- > donner un avis sur des dossiers spécifiques,
- > s'autosaisir de sujets intéressants le devenir du territoire.

Le nombre de candidatures déposées (400) dans le cadre du processus de désignation témoigne de l'intérêt porté à cette démarche novatrice.

Une démarche « Agenda 21 » a été engagée visant à élaborer avec les habitants, à partir de leurs besoins et de leurs propositions, un programme d'actions pour un développement durable du territoire.



UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ACTIVE

La situation géographique du territoire, au carrefour des pôles d'emplois et d'activités de Roissy et de Marne la Vallée est privilégiée, mais nécessite un développement économique en complémentarité de ces bassins.

Le projet économique de la communauté de communes repose sur l'affirmation de plusieurs axes de développement, la mise en valeur du territoire et le dynamisme de l'activité économique à moyen et long terme.

Au regard de ces enjeux, les potentialités de développement du territoire s'appuient sur plusieurs principes :

- assurer la reconversion d'anciens sites industriels (CEA à Courtry, site EDF à Vaires, zone SNCF triage Sud à Chelles),
- renforcer les pôles économiques existants (extension des zones d'activités de la Tuilerie à Chelles et de la Régale à Courtry),
- accompagner la création d'entreprises,
- soutenir le commerce et les marchés d'approvisionnement,
- faciliter l'accès à l'emploi.

> Assurer la reconversion des anciens sites industriels

- s'agissant du site EDF de Vaires, la situation a sensiblement évolué suite à la mobilisation active des élus, des associations et des habitants ainsi que dans le cadre des partenariats mis en œuvre avec le département, la région et EDF.

Le conseil d'administration de EDF a décidé en mars 2006, d'installer sur une partie du site une nouvelle unité de production dont la mise en service est prévue pour l'hiver 2008.

L'étude d'aménagement réalisée par le cabinet Ernst Young a permis d'engager la réflexion concernant une reconversion de ce site à la mesure des enjeux économiques et environnementaux.

- concernant le CEA de Vaujours-Courtry, les négociations sont rentrées dans une phase plus active sous l'égide du sous-préfet de Torcy suite à la publication de l'arrêté de servitudes.

> Renforcer les zones d'activités existantes

- la commercialisation des terrains de l'extension de la ZAE de la Tuilerie à Chelles est quasiment terminée
- l'implantation de la société STP (société de traitement de la presse) et de la société Sogetrel (câblages informatiques) a confirmé le dynamisme et les atouts de cette zone d'activités et du territoire.
- les études préalables ont été lancées pour le projet d'extension (18 ha) de la zone d'activités de la Régale à Courtry.



> Favoriser la création d'entreprises

Marne et Chantereine s'est impliquée pour accompagner les créateurs d'entreprise dans leurs projets :

- en adhérant au dispositif initié par la plate-forme d'initiatives locales du nord Seine-et-Marne qui permet notamment l'attribution de prêts d'honneur,
- par la mise en place de permanences à la maison de l'emploi.

> Soutenir le commerce et les marchés d'approvisionnement

- une étude a été engagée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie concernant la dynamisation commerciale des centres-villes des quatre communes,
- au cours de l'année 2006, la gestion des marchés d'approvisionnement de Brou-sur-Chantereine, Chelles, Vaires-sur-Marne a été transférée à la communauté de communes.

> Faciliter l'accès à l'emploi

- En novembre 2006, a été ouverte la maison de l'emploi de Marne et Chantereine.

Ce nouvel équipement implanté à côté des bureaux de l'Assedic regroupe sur un même site l'ANPE, la mission locale et le service intercommunal emploi.

- Par ailleurs, ont été poursuivis la réflexion et les travaux engagés avec quatre intercommunalités (Val Maubué, Val d'Europe, Marne et Gondoire, Marne et Chantereine) afin de créer une maison de l'emploi et de la formation sur un bassin de population de 240 000 habitants.

Le dossier établi avec de nombreux partenaires (direction du travail et de l'emploi, ANPE, Assedic, AFPA,...) a été transmis au Ministère pour labellisation.



UN AMÉNAGEMENT MAÎTRISÉ ET COHÉRENT



Les orientations fixées en matière d'aménagement de l'espace prennent en compte la complémentarité des tissus urbains, préservent les identités respectives des communes et respectent l'environnement et les espaces naturels.

> Contribuer à l'élaboration du schéma d'aménagement de la région Ile-de-France

Une contribution a été établie à l'attention du département de Seine-et-Marne et de la région dans le cadre des travaux de révision du SDRIF.

Marne et Chantereine a participé aux différentes réunions de concertation organisées.

> Définir le programme local de l'habitat intercommunal

Au cours de l'année 2006, Marne et Chantereine s'est engagée dans l'élaboration du programme local de l'habitat intercommunal.

Cette élaboration, qui a été réalisée avec le concours du cabinet Guy Taieb, s'est articulée autour de 3 phases successives : le diagnostic territorial, la définition des orientations politiques, le programme d'actions.

De nombreuses réunions de travail et un séminaire ont permis aux différents acteurs du logement et de l'habitat de s'impliquer dans le processus mis en œuvre au sein du territoire

Le projet de programme local de l'habitat intercommunal a été arrêté le 15 novembre 2006 par le conseil communautaire avant d'être soumis pour avis aux différents conseils municipaux.

Huit orientations ont été fixées :

- poursuivre la relance de logements en veillant à un développement équilibré et respectueux de l'environnement,
- mieux cibler la réponse aux demandes des jeunes,
- développer et équilibrer le parc locatif social à partir d'un bilan précis du parc actuel,
- résorber le parc indigne, prévenir les difficultés des copropriétés et accompagner les propriétaires dans l'amélioration de leur logement,
- anticiper la croissance de la population âgée et très âgée,
- préserver le parc à bas loyer et développer les structures d'hébergement,
- mettre en œuvre des opérations sur des terrains bien identifiés et rechercher de nouvelles potentialités en dehors de Chelles afin d'équilibrer le développement communautaire,
- développer l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie urbain, notamment dans les centres anciens.

> Apporter des aides à la construction et à la réhabilitation de logements

Dans le cadre des orientations de la charte communautaire et du PLHI, Marne et Chantereine apporte des aides pour soutenir la construction et la réhabilitation des logements sur le territoire.

- au travers des garanties d'emprunts données aux bailleurs sociaux.

- par l'attribution de subventions pour des opérations de réhabilitation (282 logements secteur schlosser, 99 logements résidence du pont St Martin, 90 logements chemin des bouleurs à Brou-sur-Chantereine).

- par l'attribution de subventions pour des constructions (26 logements ZAC la Madeleine, 7 maisons de ville dans le cadre d'une opération igloo).



LES DÉPLACEMENTS FACILITÉS

> le réseau de transports

Marne et Chantierne a accompagné par un effort financier conséquent le développement du réseau de transport dont l'objectif était de renforcer l'offre de transport (fréquences et amplitudes horaires, nouveaux points de desserte, nouvelle ligne,..)

L'enquête de satisfaction réalisée au cours de l'année 2006 a confirmé l'appréciation très positive des améliorations apportées, mais également les attentes des usagers.

> la voirie et les liaisons douces

La réflexion engagée concernant les transferts de voirie et des liaisons douces a été finalisée au cours de l'année 2006.

Par ailleurs, Marne et Chantierne a participé à la réalisation de la voie de desserte de la zone d'activités de la Régale.



UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ ET VALORISÉ

> les espaces naturels

Le Conseil communautaire, lors de la séance du 19 mai 2006, a validé le recensement des espaces naturels dont la gestion et l'aménagement sont transférés à l'établissement public de coopération intercommunale Marne et Chantierne.

- Le bois de Brou (espace de 8 ha accessible au public)
- Le bois des Coudreaux à Chelles,
- La réserve naturelle régionale des Iles Mortes à Chelles,
- Le site de la montagne de Chelles,
- Les berges et abords du canal à Vaires-sur-Marne et à Chelles,
- Le bois des abords du canal à Vaires-sur-Marne

Les sites transférés, qui représentaient 182 ha en 2006, ont été retenus dans le cadre d'une démarche de cohérence territoriale afin de créer un tissu « vert » formant un lien entre les quatre communes.

Depuis le 1er janvier 2007, l'intercommunalité assure la gestion et la charge financière de ces espaces verts d'intérêt général. A cette égard, **une équipe de six agents a été créée** pour assurer l'entretien de ces espaces.

Les travaux de mise en sécurité et d'aménagement de la **première tranche de la montagne de Chelles** se sont déroulés tout au long de l'année 2006 pour une livraison de cette première tranche à la fin du premier semestre 2007.

Les travaux ont été financés à 40% par la communauté de communes Marne et Chantierne, à 30% par le Conseil général de Seine-et-Marne et à 30% par l'agence des espaces verts de la région Ile-de-France.

> la gestion des déchets

La compétence collecte et traitement des résidus ménagers a été transférée par les quatre communes à Marne et Chantierne.

L'établissement public de coopération intercommunale s'est donc substitué aux quatre villes au sein du syndicat intercommunal pour l'enlèvement d'élimination et le traitement des résidus ménagers (SIETREM) en 2006.

En 2006, 140 236 tonnes de déchets ont été collectés, ce qui représente un ratio global en kg/habitant/an de 535 (530 en 2005).



LE RENFORCEMENT DES POLITIQUES CULTURELLES

Les montants et taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) au titre de l'année 2006 sont détaillés pour chaque commune dans le tableau suivant :

Communes	Montant de la TEOM perçue pour 2006	Taux de la TEOM au titre de l'année 2006	Variation du taux entre 2005 et 2006
Brou-sur-Chantereine	378 187 €	12,67	+0,3%
Chelles	4 658 882 €	9,73	-0,7%
Courtry	530 533 €	11,48	Adhésion au syndicat le 1 ^{er} janvier 2006
Vaires-sur-Marne	993 118 €	9,24	-1,2%

> l'assainissement

L'effort engagé au cours des années écoulées en matière d'assainissement a été maintenu en 2006 (rapport 2006 du syndicat mixte en annexe).

> les pratiques musicales

Marne et Chantereine - en partenariat avec le Conseil général de Seine-et-Marne - a réalisé en 2005 une étude sur les pratiques musicales visant à établir un diagnostic et formuler des préconisations pour favoriser leur développement sur le territoire.

Les préconisations de l'étude ont été traduites en cinq axes stratégiques :

- Accompagner la mutation des structures existantes par la mise en place d'une coordination de la politique musicale communautaire.
- Créer un réseau d'enseignement musical constitué à partir d'antennes autonomes.
- Mettre en place des outils pour développer et harmoniser territorialement les enseignements et les pratiques musicales sur Marne et Chantereine.
- Innover par le dialogue et la rencontre : instaurer des concertations transversales afin de développer l'éveil, la sensibilisation, les formations et les pratiques musicales en Marne et Chantereine.
- Développer des actions musicales dans une logique de synergie entre la formation et les pratiques amateurs et professionnelles, dans un cadre public aussi bien qu'associatif.

En conclusion de l'étude sur les pratiques musicales, un séminaire a été organisé en mai 2006 réunissant les acteurs musicaux du territoire qui a donné lieu à la présentation d'expériences similaires de mise en place d'un réseau musical intercommunal, afin de donner un éclairage extérieur et des outils pour le projet de Marne et Chantereine.

> la lecture publique

Marne et Chantereine a réalisé en 2005/2006 un état des lieux de la lecture publique sur son territoire. Les conclusions de cette étude ont mis en évidence un certain nombre de faiblesses sur les quatre communes, notamment en termes de capacités d'accueil des publics, de fonds documentaires proposés (diversité, acquisition, etc.) et d'actions culturelles liées au livre et à la lecture.

Ces constats ont confirmé la nécessité de développer la lecture publique sur le territoire intercommunal en diversifiant les supports et en faisant évoluer les équipements.

Marne et Chantereine a lancé une étude de programmation du réseau de lecture publique qui a été confiée au cabinet abcd.

> l'organisation des journées du patrimoine sur le territoire intercommunal

Marne et Chantereine a assuré la coordination des journées du patrimoine organisées les 16 et 17 septembre 2006.

A cette occasion, a été éditée une plaquette intitulée « d'une ville à l'autre » présentant les principaux éléments patrimoniaux que possède le territoire intercommunal.



UN AGENDA 21 POUR LE TERRITOIRE

> la première édition de la fête Marne et Chantereine sur la base de Vaires

La première édition de la fête de Marne et Chantereine s'est déroulée le 13 mai 2006 sur la base régionale de loisirs de Vaires-sur-Marne.

Cette journée ouverte au public, a permis de proposer une programmation diversifiée d'activités sportives, tout autant nautiques que terrestres, ainsi que des démonstrations et animations de musique et de danse.

Pour cette première édition, le public était au rendez-vous : plus d'un millier de personnes ont pris part tout au long de la journée aux activités de canoë, de kayak, d'escalade, d'élastique ascensionnel, de danse, de maquillage, etc., dans une ambiance festive.

> la création d'un Office de tourisme intercommunal

En 2005, une étude portant sur les atouts touristiques du territoire de Marne et Chantereine a relevé la diversité des potentialités touristiques du territoire.

L'axe retenu est celui d'un tourisme s'appuyant principalement sur des espaces naturels valorisés par des activités sportives, culturelles et de loisirs, sachant que les aspects patrimoniaux et industriels méritent également d'être mis en valeur.

Ces projets ont également vocation à s'inscrire dans un contexte départemental et régional de pôles de tourisme.

Afin de mener à bien sa politique de développement touristique, Marne et Chantereine a décidé, lors du Conseil communautaire du 4 octobre 2006, de créer un Office de tourisme intercommunal, sous le statut juridique d'un établissement public industriel et commercial (EPIC).

Cet établissement sera chargé des missions traditionnelles d'un Office de tourisme : accueil du public, information, promotion, animation, mise en réseau. Il aura aussi pour charge de contribuer à la valorisation du territoire intercommunal, et à mettre en avant les activités culturelles, sportives et de loisirs en direction des habitants de Marne et Chantereine.

Le premier forum 21 qui s'est tenu en novembre 2005 avait permis de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux du développement durable.

Début 2006 - sur les thématiques transversales relatives à un développement durable du territoire et jugées prioritaires par les participants aux « forums 21 » - un « bilan de l'existant » a été établi pour décrire la situation actuelle, les pratiques, ainsi que les projets municipaux ou intercommunaux.

En mars 2006, ce premier bilan a été enrichi des contributions recueillies auprès des collaborateurs des quatre communes et de l'intercommunalité avant d'être soumis aux habitants lors de la première session des « ateliers 21 » qui se sont tenus les 24 et 26 mars 2006.

La seconde phase a permis de réaliser un « diagnostic partagé », mettant en avant les atouts et opportunités à valoriser, mais également les forces et faiblesses à prendre en compte.

Deux sessions d'ateliers 21 (les 24 et 25 mars, les 2 et 3 juin 2006) ont été consacrés à ce diagnostic.

Cette seconde phase a permis d'identifier les enjeux propres au territoire :

- l'accès à l'emploi, le développement d'activités sociales et économiques responsables ;
- les liens par un aménagement et un habitat équilibrés, par maillage des déplacements ;
- la préservation de nos ressources locales et l'anticipation face aux risques environnementaux ;
- le développement d'une vie de proximité ;
- la citoyenneté active et la consommation citoyenne ;
- le partage des savoirs et de l'information ;
- l'engagement des collectivités et des acteurs du territoire dans des démarches « éco-responsables ».

Le diagnostic a été validé le 20 septembre 2006 par le Conseil communautaire et le Conseil participatif lors d'une séance plénière.



UN DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DES MOYENS

> un budget en progression eu égard aux compétences transférées

Lors de sa création, Marne et Chantierine a décidé d'instaurer le régime de la taxe professionnelle unique sur le territoire.

Eu égard aux fortes disparités existant entre les communes, la période d'unification des taux qui doit permettre d'aboutir à un taux de 18,57% a été fixée à 12 ans.

- Le produit de la taxe professionnelle perçue en 2006 s'est élevé à 11 671 637 €, soit une progression de 5,41% par rapport à 2005.

Marne et Chantierine a reversé aux communes membres 12 399 064 € au titre de l'attribution de compensation contre 13 641 219 € en 2005, ce qui traduit le niveau des transferts de compétences réalisés sur l'année 2006.

Les recettes de l'exercice 2006 sont égales à 20,1 M€. Compte tenu des dépenses réalisées (18,04 M€) et des restes à réaliser (1,76 M€), l'excédent constatée à la clôture de l'exercice est de 0,67 M€.

- Le compte administratif de l'année 2006 a été soumis à l'approbation du conseil communautaire le 20 juin 2007.

> des ressources humaines et des moyens logistiques à développer

- Pour assurer son fonctionnement, Marne et Chantierine a privilégié le recours au dispositif de services partagés en utilisant les services de la ville de Chelles (direction générale, services financiers, DRH, nouvelles technologies, direction des services techniques).

Il a été procédé au recrutement d'une chargée de mission pour préparer le transfert de la compétence « culture - sports » et d'une collaboratrice pour renforcer l'administration et la coordination de la communauté de communes.

- Dans le cadre des orientations fixées par le conseil communautaire, marne et Chantierine a procédé à une étude afin de déterminer les surfaces et locaux nécessaires pour regrouper les services de la communauté de communes et améliorer les conditions de fonctionnement.

En outre, ont été recherchés sur le territoire des terrains et locaux disponibles.